



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraisant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la lig. Réclames... 50 c.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 3, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules and prices for routes like Cahors to Libos, Cahors to Montauban & Vice-versa, and Cahors to Paris.

Cahors, le 7 Mars 1871

On sait que l'Assemblée nationale a chargé une commission d'élaborer une Enquête sur la situation générale du commerce et de l'industrie. M. Pagès Dupont, député du Lot, invité par cette commission a fait connaître les intérêts et les besoins de notre département, a rédigé et déposé un travail que nous sommes heureux de mettre sous les yeux du public :

L. L.

L'industrie n'a qu'une importance secondaire dans le département du Lot. Elle est représentée, en très-grande partie, par un nombre assez considérable de moulins à eau, qui, travaillant presque uniquement pour le pays, ont peu souffert de la guerre, comparativement aux usines de la plupart des autres départements.

L'agriculture et le commerce sont la base de la fortune du Lot. Avant la guerre, l'état du commerce était favorable. Il consistait principalement dans le trafic des vins de la côte du Lot, soit avec Bordeaux, soit avec Paris, soit avec l'Auvergne.

Sous l'ancien régime, au siècle dernier, la concurrence de ces vins était fort redoutée par les producteurs du Médoc et du Bazadais, qui étaient parvenus à obtenir un véritable édit de proscription, portant que les vins de la côte du Lot ne pourraient entrer à Bordeaux qu'au mois de novembre, et devraient être vendus au mois de mars suivant. Cette mesure leur donna un coup fatal ; et, peu à peu, les producteurs du Lot, dépourvus de toute autre voie de communication que leur rivière aboutissant à la Garonne et à Bordeaux, devinrent tributaires du commerce de cette ville, qui ne consentit à acheter que de gros vins, pouvant servir presque uniquement aux coupages et aux mélanges qui constituent à la fois la fortune et la déconsidération des opérations vinicoles. Dans les vingt-cinq dernières années, les producteurs ont commencé à revenir aux anciens procédés, et Paris a offert un débouché nouveau, parce qu'on a pu fournir des vins de table présentant les meilleures qualités pour l'alimentation, indépendamment de leurs prix intermédiaires qui les rend accessibles au plus grand nombre.

Il suit de là que les conséquences de la guerre seraient très-malheureuses si la capitale n'était pas promptement soustraite aux influences démagogiques qui compromettent son présent et son avenir, et si elle pouvait conserver la facilité coupable de ruiner le pays, en renversant tous les gouvernements. Les affaires ne reprendront et une prospérité durable ne s'établira que si Paris est efficacement protégé contre lui-même, et pour ses propres intérêts commerciaux, et pour les intérêts commerciaux du reste de la France.

En ce qui concerne plus spécialement les vins du Lot, la diminution des droits

d'octroi, à défaut de leur abolition pure et simple, était naguère l'un des vœux les plus ardents des populations, qui espéraient sa réalisation prochaine. L'état des finances de Paris, au lendemain du siège, ne permettra pas cette utile réforme; mais il serait déplorable que la ville de Paris cherchât un accroissement de ses recettes dans l'accroissement des droits : il serait plus juste d'appliquer des tarifs différents aux différentes qualités de vins; car il est vraiment déraisonnable que le Château-Margaux ou le Château-Léoville, ne payent pas un droit plus élevé que la côte du Lot ou le Roussillon.

Les vins qui auraient certainement valu 80 ou 100 fr. par barrique de 228 litres, vu le mauvais état de la récolte dans les diverses parties de la France, n'atteignent guères que le prix de 45 à 60 fr. Il est impossible de ne pas dire que les bruits répandus par les acheteurs sur un retour complet au système protectionniste et sur l'abandon du traité de commerce avec l'Angleterre, sont l'une des principales causes de ce discrédit.

La majorité des habitants du Lot est favorable aux principes du libre-échange. Elle en espère la propagation; mais elle le veut sagement combinée avec les exceptions nécessaires pour les céréales et les laines qui pourraient être mieux défendues sans nuire en quoi que ce soit aux avantages des producteurs vinicoles. Il y a, en effet, deux parts à faire dans le libre-échange: la part de l'agriculture et la part des grandes industries. En ne cédant pas aux réclamations de la minorité composant les villes manufacturières qui, grâce aux premières applications du libre-échange, sont heureusement forcées de fabriquer des marchandises meilleures et à meilleur marché par suite de la concurrence étrangère, on peut et on doit accorder à toutes les branches de l'agriculture les garanties qui leur sont indispensables.

Le Lot verrait avec une grande satisfaction le gouvernement nouveau, quel qu'il soit définitivement, engager des relations commerciales plus étroites avec la Hollande, la Suède et la Russie. Les droits de douane qui frappent les vins dans ces divers Etats sont exorbitants, et ils touchent beaucoup les populations du Lot, qui, avant 1789, avaient des rapports fréquents et très-lucratifs avec le Nord de l'Europe.

Les cantons qui se livrent à l'élevage des moutons et à l'engraissement des bœufs ont souffert dans des proportions non moins fortes que les cantons vinicoles. Les uns et les autres sont dignes de toute la sollicitude de l'Assemblée. Il ne faut pas que, dans le grand remaniement des impôts nécessités par la guerre, les augmentations inévitables qui devront être votées s'appliquent à la propriété foncière. Les taxes foncières sont trop lourdes dans le département du Lot; et, d'ailleurs, c'est une bien mauvaise politique, c'est un bien mauvais système financier, c'est une persistance

fâcheuse dans une routine condamnée par l'observation et l'étude, que cette doctrine économique en vertu de laquelle la terre doit être directement et principalement imposée. L'agriculture est la mère nourricière de la nation, et elle a droit, par conséquent, à tous les égards et à tous les ménagements.

Il semble probable que l'administration des tabacs devra fournir dorénavant à l'Etat, un accroissement de recettes, par l'accroissement des prix pour toutes les qualités vendues aux consommateurs. On pourra trouver dans cette augmentation quinze ou vingt millions par an, peut-être trente ou quarante. Mais, pour être équitable, le Gouvernement ne devrait préparer les bases d'une augmentation qu'en se rendant aux vœux des planteurs du Lot et des autres départements, dont les produits ne sont pas suffisamment payés. Il est juste que l'élevation du prix de la matière première marche de pair, mais dans une proportion infiniment restreinte quant au résultat, avec l'élevation du prix de vente pour la marchandise fabriquée. Les tarifs déterminés par l'administration ne se trouvent plus, en effet, en rapport avec la valeur des terres et avec les soins de toute espèce qu'il est indispensable de donner à la culture du tabac.

A. PAGÈS DUPONT, Député du Lot.

Le siège du Gouvernement.

On lit dans la Gironde, du 4 mars : M. Pagès-Dupont devait déposer aujourd'hui la proposition que nous reproduisons ci-dessous; mais, préalablement, il s'est adressé à M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, pour lui communiquer l'intention qu'avaient un grand nombre de députés de fixer à Versailles le siège de l'Assemblée nationale.

On nous assure que M. Thiers, entouré de quinze ou vingt députés, aurait fait observer que le palais de Versailles était encombré de blessés qu'il serait cruel de transporter ailleurs. Il aurait ajouté que 20 ou 30 mille cadavres étaient ensevelis à une petite profondeur dans les environs de cette ville, et que la santé publique souffrirait beaucoup, probablement, de l'agglomération inévitable que produirait la translation de l'Assemblée nationale.

D'après le chef du pouvoir exécutif, Fontainebleau ne présenterait pas les mêmes inconvénients, et il serait plus convenable d'y établir l'Assemblée, jusqu'au jour où elle voudrait se réunir définitivement à Paris.

M. Pagès-Dupont est dans l'intention de maintenir pour Fontainebleau les articles 2, 3, 4 de sa proposition.

On dit aussi que l'Assemblée nationale se prorogera d'ici à une huitaine de jours, pour ne se réunir à nouveau qu'après les fêtes de Pâques. Avant de se séparer, elle doit voter les projets de loi les plus urgents et nommer des commissions qui élaboreront les projets de loi de finances.

Voici le texte de la proposition de M. Pagès-Dupont :

Art. 1er. A partir du 15 avril, l'Assemblée nationale tiendra ses séances à Versailles.

Art. 2. Le pouvoir exécutif, le ministère de l'intérieur, le ministère de la guerre et la

direction générale des télégraphes s'établiront à Versailles, les autres ministères et directions conservant leur résidence à Paris.

Art. 3. La ville de Versailles et un rayon de quatre kilomètres autour de la ville seront placés administrativement et militairement sous le gouvernement direct de l'Assemblée nationale.

Art. 4. La garde de l'Assemblée nationale sera confiée à divers détachements appartenant à tous les corps de l'armée française.

Bordeaux, 3 mars 1871.

A. PAGÈS-DUPONT, Député du Lot.

Dans leur séance du 6 mars, les bureaux de l'Assemblée Nationale, ont nommé une commission pour examiner le projet de loi relatif à l'examen des marchés passés par les administrations publiques, pendant la guerre, à Paris, Tours et Bordeaux. M. Pagès-Dupont, député du Lot, a été nommé membre de cette commission.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Extrait de la séance du 3 mars.

(Supplément du Moniteur universel, page 43).

M. de Valon. — J'ai voté pour la Paix et mon nom a été porté parmi ceux des députés qui n'ont pas pris part au vote. Je demande la rectification.

Nous apprenons que M. de Valon, député du Lot, vient d'être nommé membre d'une commission importante : La commission d'initiative.

Dans la séance du 4 mars, M. de Belcastel a déposé, au nom des députés de la Haute-Garonne, du Lot et de l'Aude, la proposition suivante :

Art. 1er. — Une concession de 100,000 hectares des meilleures terres dont l'Etat dispose en Algérie est attribuée aux Alsaciens et aux Lorrains habitant les territoires cédés, qui voudront, en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol français.

Art. 2. — Le transport gratuit aux frais de l'Etat et une indemnité de premier établissement seront accordés aux individus et aux familles déclarant vouloir user du bénéfice qui leur est offert.

Notes parlementaires.

D'après les dernières nouvelles que nous recevons de Bordeaux, le Conseil des ministres tenu samedi soir serait revenu sur le projet de transporter l'Assemblée à Fontainebleau. La majorité se serait ralliée à la proposition en faveur de Versailles; mais il paraît certain que ces deux solutions rencontreront, l'une et l'autre, une vive résistance dans l'Assemblée, dont un grand nombre de membres voudraient rester tout-à-fait éloignés de Paris.

Nous croyons que la vérité se trouve ici

entre les deux extrêmes, et que la ville de Versailles présenterait toutes les garanties indispensables sans compromettre la bonne expédition des affaires.

Un membre demandait qu'une commission fût nommée pour réviser le budget de 1871, l'approprier à la nouvelle situation, et, je crois bien, dresser aussi le budget futur.

Messieurs, a dit M. Thiers, j'admets les assemblées souveraines, mais à la condition qu'elles ne retiennent pas les pouvoirs une fois délégués. Il y a des situations que je n'accepterais jamais. C'est au pouvoir exécutif à présenter le budget, et à l'Assemblée à l'examiner; mais non pas à l'Assemblée à donner un budget fixé au pouvoir exécutif. Ce n'est pas pour moi, président de quelques jours, que je dis cela; mais prenez-y garde! les assemblées qui exercent le pouvoir exécutif ne sont pas seulement souveraines, elles sont révolutionnaires...

On assure que le comte de Paris et les ducs d'Aumale, de Joinville et de Nemours ont écrit au comte de Chambord pour le reconnaître le seul héritier légitime du trône de France, et demander à faire partie de la famille royale.

Leurs lettres vont être publiées dans un journal légitimiste.

On nous écrit de Biarritz, le 27 février : Les princes d'Aumale et de Joinville sont arrivés ici jeudi dernier, par le train de midi venant de Bordeaux.

Ils sont descendus à l'hôtel de France, où les attendaient M. le commissaire de police et le central de Bayonne. Après que ces messieurs ont eu constaté leur identité, ils les ont déclarés parfaitement libres de séjourner à Biarritz.

Les princes travaillent beaucoup, et font de fréquentes promenades dans Biarritz et les environs.

La population se montre respectueuse sur leur passage, mais ne les importune nullement. Ils ont visité l'ex-château impérial et les nombreux malades qui s'y trouvent.

Le secrétaire, l'intendant, le valet de chambre, constituent tout le personnel.

Ils reçoivent peu de personnes.

L'Histoire des Négociations.

Voici de nouveaux détails d'où sont sortis les préliminaires de paix :

Le parti militaire voulait que l'armée entrât immédiatement dans Paris, exigeât six milliards d'indemnité, demandât toute la Lorraine et toute l'Alsace.

Les conditions ont été débattues pied à pied.

L'armée prussienne a dû traverser Paris mercredi, à dix heures du matin. Les renseignements qui indiquaient que l'armée prussienne était entrée à Paris mardi sont absolument faux.

La commission a demandé l'urgence pour que l'occupation de Paris durât le moins longtemps possible. Les troupes allemandes n'ont que jusqu'à la place de la Concorde et n'habiteront chez le Parisien que faute de logement dans les édifices pu-

blics. Ils avaient posé la condition d'entrer dans Paris ou de garder Belfort. La commission, tout en déplorant cette fatale condition, a cru de son patriotisme de garder Belfort et huit kilomètres de terrain autour « portée des canons français ».

La question de l'indemnité a été débattue jour par jour, heure par heure, et réduite enfin à cinq milliards. S'il avait fallu deux milliards de plus pour sauver nos chères provinces, on n'aurait pas hésité...

A l'heure même de la ratification du traité, les prisonniers seront rendus, satisfaction obtenue après de grands débats.

Le gouvernement fait calculer la somme que représentent les réquisitions faites sur nos provinces. Cette somme sera déduite de l'indemnité de guerre.

On dit, assure le *Soir*, que la dernière entrevue entre les plénipotentiaires français et M. de Bismark, à Versailles, a été navrante.

M. Thiers, accablé par une discussion de plusieurs heures, ayant employé toutes les ressources de son éloquence pour obtenir quelques concessions, était déjà fort abattu, lorsque le négociateur prussien demanda la cession de Nancy.

— Alors, prenez toute la France et administrez-la vous-même ! aurait dit l'illustre homme d'Etat dans un moment de colère et de dégoût.

Puis, après avoir laissé échapper ce cri de douleur, il se remit à discuter pied à pied le sort de notre malheureux pays avec un courage qui surpasse tous les courages.

Dépêches Télégraphiques

Londres, 2 mars.

L'Office Reuter annonce que le paiement de l'indemnité se fera de la manière suivante : un milliard avant la fin 1871 ; deux milliards avant la fin de 1872 et les deux milliards restants avant la fin de 1873. L'intérêt stipulé ne sera payable que sur le dernier versement de deux milliards et à partir de la ratification du traité. On déduira au dernier versement : 1° la proportion de la dette française afférente à l'Alsace et à la partie cédée de la Lorraine. On évalue cette somme à un demi-milliard ; 2° la valeur du chemin de fer de l'Est. Il n'y a point eu entre M. Thiers et le comte de Bismark de discussion relative à un traité de commerce. Tous les bruits qui pourraient courir à ce sujet sont faux.

(Havas-Bullier).

Paris, 3 mars, matin.

Les troupes prussiennes ont commencé à se retirer des quartiers de Paris qu'ils occupaient depuis deux jours. L'évacuation sera complètement terminée à 11 heures du matin.

LES INFORMATIONS

Le Gouvernement a reçu vendredi soir la dépêche suivante, qui a été affichée vers cinq heures du soir, à Bordeaux, dans la salle des Conférences de l'Assemblée nationale, et qui aurait dû être communiquée aux départements :

Général en chef, à Chef du pouvoir exécutif, à Bordeaux.

Evacuation des Prussiens terminée. Postes des portes de la ville réoccupés par nos gardes. Troupes de ligne et gardes nationaux chargés de maintenir l'ordre rejoignent leurs quartiers. Pas d'accident survenu pendant l'occupation.

Paris est tranquille.

Général VINOY.

Lettre de M. Thiers.

Si nous en croyons le *National*, M. Thiers aurait adressé au général Trochu une lettre dont voici le sens, sinon les termes :

« Monsieur le général,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'un décret de l'Assemblée nationale, m'a confié le pouvoir exécutif. Je tiens, au moment où vous quittez vos hautes fonctions, à vous témoigner tous mes sentiments de reconnaissance pour le dévouement à la patrie que vous avez montré dans vos difficiles et délicates fonctions. Vous n'avez rien à craindre de la postérité ; chaque jour qui s'écoulera, en permettant de mieux connaître avec quels éléments vous avez résisté cinq mois, ne fera que monter à la France et au monde ce qu'il a fallu déployer de force et de talent.

A. THIERS, »

Le licenciement de l'armée.

Il circule dans les couloirs de l'Assemblée nationale, les bruits suivants relatifs à l'armée :

L'armée sera licenciée en bloc et ne sera reconstituée que plus tard et sur de nouvelles bases qui seront élaborées longuement.

Les officiers de l'armée régulière seront envoyés en demi solde.

Ceux de l'armée irrégulière seront complètement licenciés, mais avec une indemnité de deux mois de solde.

Le service serait fait en France par la gendarmerie qui recevrait à cet effet, une augmentation de cadres.

Les gardes mobiles formeront, dit-on, un corps d'armée pour nos possessions africaines.

On assure que le gouvernement va se mettre en mesure de verser, dans le plus bref délai possible, les premiers 500 millions de l'indemnité de guerre, afin d'assurer l'évacuation immédiate des forts de Paris et des départements du nord, du centre et de l'ouest occupés par l'ennemi.

La question réservée de l'élection des princes d'Orléans, que l'on supposait devoir être discutée prochainement, serait ajournée, dit-on, à une assez longue échéance.

Un corps d'armée, évalué à 15,000 hommes, doit être porté en Algérie. Des transports à vapeur ont commencé le mouvement, qui va se continuer par le départ successif de nombreux bâtiments se rendant à Bougie.

Le Deuil du Drapeau.

La pétition suivante a été déposée vendredi sur le bureau de la Chambre par un des membres de l'Assemblée nationale :

Bordeaux, 1^{er} mars.

« M. le Président de l'Assemblée nationale,

« J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à l'Assemblée nationale cette pétition qui a pour but de la prier d'ordonner qu'un crêpe noir soit ajouté, à partir de ce jour, au drapeau français.

« La cause la plus sainte et la plus juste, la cause de la France et de l'indépendance de l'Europe a succombé.

« Une autre France et, fatalement, une autre Europe vont surgir.

« Il faut que l'une et l'autre naissent et grandissent avec le souvenir toujours présent des fautes et des crimes qui ont conduit notre pays au démembrement et les autres Etats à l'impuissance de préserver leur liberté en s'attachant à notre unité nationale qui était la garantie commune.

« Le drapeau de la France s'est déployé fier et noble, durant des siècles et dans toutes les parties du monde ; il se montrera désormais en deuil et, avec les idées de liberté, d'honneur et de justice qu'il a toujours propagées ou abritées, il portera encore dans l'Univers entier, les leçons du malheur, les expiations qui purifient et la notion permanente des devoirs qui relèvent les peuples et les Etats.

« Il ne saurait y avoir, Monsieur le Président, un seul homme politique qui ne comprit le caractère élevé et l'action efficace d'une pareille démonstration, et j'affirme qu'il n'y a pas un seul homme de cœur qui puisse la désavouer.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur le Président, votre humble serviteur.

« Grégoire GANESCO. »

Conseiller-général de Seine-et-Oise.

CAMPAGNE DE FRANCE

70^e Régiment de Mobile.

(MOBILES DU LOT.)

(suite.)

31 Décembre. — Combat de Vendôme.

Rentrés à Lunay, à deux heures du matin, nous en reparlons à six heures avec toute la division pour occuper la forêt de Vendôme et tenter un coup de main pour enlever la ville à l'ennemi. La route de Vendôme à Epuisay, sur laquelle les Prussiens avaient établi leur artillerie, était l'objectif de notre régiment. Le deuxième bataillon de la mobile, placé sur notre gauche a un engagement sérieux avec quelques compagnies ennemies. Ces dernières repoussent notre bataillon, qui, un instant en désordre, se réforme bientôt, grâce à l'énergie des capitaines Vergne et Pecherty, et reprend l'offensive. Les Prussiens sont chassés de leurs positions qui sont immédiatement occupées par les nôtres. De leur côté, les tirailleurs des premier et troi-

sième bataillons chassent devant eux l'ennemi et se trouvent sur la route. Les Prussiens ne tardent pas à faire pleuvoir des hauteurs de Vendôme une grêle d'obus et nous forcent à nous réfugier dans la forêt longeant la route. Là, ses coups deviennent impuissants et nos hommes désormais à l'abri, attendent, les pieds dans la neige, que le reste de la division ait opéré son mouvement. A deux heures du soir, les Prussiens abandonnent leurs positions, refoulés de toutes parts par la division et rentrent à Vendôme.

Dans cette situation, nos troupes auraient pu poursuivre leur succès et attaquer Vendôme de vive force ; mais le général de Joffroy, ignorant la force de l'ennemi, se posait la question de savoir si une attaque de nuit n'était pas préférable. En effet, en cas d'échec, il se trouvait à la merci de ses adversaires, sa ligne de retraite n'étant nullement assurée et aucune troupe n'appuyant ses derrières. Une attaque de nuit, au contraire, pouvait réussir plus facilement. On aurait pu en surprenant l'ennemi, s'emparer de la ville et lui faire un grand nombre de prisonniers. Le général se décide enfin à envoyer ses espions en reconnaissance. Les obus ne cessent de tomber autour de nous et le feu ne s'éteint qu'à la nuit. Ordre est donné de bivouaquer dans la forêt. Nous allumons aussitôt de grands feux, nous nous étendons sur la neige, et c'est ainsi que nous nous disposons à passer la nuit du premier de l'an. Comme d'habitude, nos soldats n'avaient pas de vivres et les habitations étaient trop éloignées pour qu'on pût songer à y envoyer des corvées. Nous fîmes donc contre mauvaise fortune bon cœur et chacun chercha le sommeil. Cependant à une heure du matin, les espions assuraient le général que Vendôme était occupé par 20,000 ennemis au moins et par une nombreuse artillerie. Songer à s'emparer de cette ville ainsi défendue avec 5 ou 6,000 hommes à peine, eût été folie. Aussi la retraite fut-elle décidée. Nos troupes, laissant leurs feux allumés, se mettent en mouvement à deux heures du matin et rentrent dans leurs cantonnements. Le régiment n'avait perdu dans cette journée qu'une trentaine d'hommes et avait fait subir aux Prussiens des pertes beaucoup plus fortes.

La mobile du Lot reçoit l'ordre de rester à Villiers pour protéger la retraite de la division et contenir au besoin l'ennemi. Les Prussiens, trompés par nos feux restés allumés ne sortirent pas de Vendôme.

1^{er} janvier. — Premier engagement sur le plateau de Villiers.

Le lendemain matin, premier janvier, le 70^e de mobile rentra à son tour à Lunay, à l'exception de quatre compagnies du premier bataillon laissées à Gué-du-Loir, sous le commandement du chef de bataillon Guiraudies, pour défendre le plateau de Villiers resté en notre pouvoir. Dans la journée, l'ennemi faisant une forte reconnaissance pour connaître nos positions, se trouve sur le plateau en présence de la compagnie de grand-garde qui le reçoit par une vigoureuse fusillade. Aux premières détonations, le commandant se porte de sa personne sur le plateau et fait mettre en ligne une autre compagnie. Mais une nombreuse colonne ennemie cherche à le déborder sur sa gauche, le feu de nos tirailleurs est impuissant à l'arrêter. Le plateau de Villiers est alors abandonné par nous, et nos quatre compagnies se retirent de l'autre côté du Loir. Ce mouvement s'effectue avec la plus grande régularité. Ces quatre compagnies, déployées en tirailleurs, couronnent les hauteurs de Lunay séparées par un vallon de 400 mètres de largeur du plateau de Villiers, et font de nouveau face à l'ennemi qui ne pousse pas plus loin sa reconnaissance. A la nuit, nous occupons de nouveau le plateau de Villiers et deux compagnies s'y établissent en grand-garde, les deux autres bivouaquent au pied des falaises, prêtes à se porter, en cas d'attaque, au secours des premiers. Dans la nuit du 1^{er} au 2, les feux ennemis étaient allumés à moins de cinq cents mètres de nos positions. Aussi fit-on bonne garde. La journée du 2 s'écoula sans incident.

4 Janvier. — Attaque du village de Mourieu.

Le 4, le régiment reçut l'ordre de faire une forte reconnaissance sur le même plateau de Villiers jusqu'au village de Mourieu où les Prussiens, nous disait-on, s'étaient fortement retranchés. A notre approche, l'ennemi nous accueillit par des feux de tirailleurs et de pelotons. Les créneaux, pratiqués dans les toitures, vomissaient la fusillade. Les nôtres ripostèrent vigoureusement, et leurs coups bien dirigés, firent détalier nos ennemis qui essayèrent une perte d'une centaine d'hommes. De notre côté, nous avions douze blessés. La reconnaissance était terminée et nous rentrions le soir même à Lunay.

5 janvier. — Le régiment chasse l'ennemi des villages de Villiers et de Mourieu.

Le lendemain, 5 janvier, le général de Joffroy, apprenant que les Prussiens étaient revenus cette fois en plus grand nombre à Villiers et à Mourieu, résolut de les déloger. Pour cet effet, il prescrivit au régiment de se porter par le plateau sur Mourieu avec les deux premiers bataillons, tandis que le troisième, suivant la route, ferait une attaque sur Villiers. A Villiers, l'ennemi n'attendit pas le troisième bataillon qui occupa ce village sans coup férir. Les deux premiers bataillons ne furent pas aussi heureux. Nos tirailleurs eurent beaucoup de difficultés à surmonter pour arriver au village. Les Prussiens retranchés comme la veille, mais

cette fois mieux convertis, empêchèrent les nôtres d'approcher. Le colonel se décidait à faire enlever le village à la bayonnette, lorsque des coups de feu tirés presque sur nos derrières nous firent craindre d'être tournés. La retraite fut donc ordonnée. A notre grand étonnement, nous ne trouvâmes aucun ennemi sur le plateau, et arrivés à Gué-du-Loir, nous apprîmes que les détonations que nous avions entendues avaient été produites par une compagnie laissée à Gué-du-Loir et qui avait tiré sur quelques uhlands parading de l'autre côté de la rivière. Nous ne pûmes que regretter ce malencontreux incident qui avait empêché bien certainement notre mobile d'infliger un échec à l'ennemi. En rentrant dans nos cantonnements de Luçay, nous y trouvâmes les plus vifs éloges, adressés par le général de Joffroy sur la manière énergique avec laquelle ces deux reconnaissances avaient été conduites.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale

Nous sommes heureux de lire dans le *Motivateur*, que par arrêté du Président de la République Française, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, les officiers de la mobile dont les noms suivent :

MM. Vigonroux, Charles, lieutenant-colonel, une blessure.

De Cardaillac, Jacques, capitaine, une blessure.

Vergne, capitaine.

M. Verdier, sergent, a été décoré de la médaille militaire.

Ces nouvelles distinctions, ajoutées à celles qui ont déjà été accordées à la mobile du Lot, prouvent une fois de plus, combien nos compatriotes ont fait vaillamment leur devoir en présence de l'ennemi.

M. Gambetta a passé deux jours à Cahors, où il est arrivé samedi soir. Lundi matin la plupart des officiers de la Garde Nationale, lui ont rendu visite.

Le 1^{er} bataillon des mobilisés est rentré cette nuit à Cahors venant du camp de Bordeaux.

Les deux autres bataillons vont également rentrer dans leurs foyers.

Ordre a été envoyé dans les départements d'expédier à Paris, sous bonne escorte, tout ce qu'il y a de disponible en France comme armement, afin de réorganiser les régiments de l'armée de Paris qui ont été désarmés par suite de l'armistice.

On s'occupe activement, au ministère de la guerre, de l'organisation du départ de 90,000 mobiles appelés à Paris, pour prendre part à la défense.

Les premiers bataillons quitteront la capitale jeudi ou vendredi prochain et retourneront définitivement dans leurs foyers.

Le gouvernement hâte d'autant plus ces préparatifs de départ qu'il comprend de quelle utilité peuvent être, à cette époque de l'année, un si grand nombre de bras employés aux travaux des champs ; un plus long retard, en effet, amènerait pour l'agriculture, des pertes incalculables.

AVIS.

HARAS — STATION DE CAHORS.

Les Stations des étalons du dépôt de Villeneuve, établie à Cahors, se composera cette année de deux étalons dénommés ci-après.

Athlète, 1/2 sang Carrossier.

Daoud, pur sang arabe.

La monte est ouverte depuis le 1^{er} mars et cessera le 30 juin.

Le prix du saut est réduit à 4 fr.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Dernières nouvelles

Nouvelles de Paris.

La vraie situation de Paris est celle-ci : d'après les renseignements que nous recevons de Bordeaux. Le ban et l'arrière-ban de la démagogie seraient en armes et auraient même des canons. Aucune attaque n'a eu lieu de leur part, jusqu'à dimanche matin, mais le général Vinoy, n'étant pas en force, a dû faire retirer ses troupes sur certains points ; des renforts importants sont dirigés sur la capitale, et une lutte ne s'engagera que si les démagogues ne veulent pas déposer les armes. Il est impossible que l'Assemblée nationale tolère les prétentions de la populace parisienne, qui n'hésite pas à compromettre les plus

grands intérêts au moment où nous avons tant besoin de paix et de calme pour réparer nos malheurs et panser nos plaies. On ne lui demande que le respect de la loi et la soumission au droit commun. Dieu veuille qu'elle accepte !

Les journaux de Paris d'aujourd'hui lundi, qui nous arrivent à l'instant, ne disent pas un mot des troubles qui, d'après certaines rumeurs, auraient eu lieu dans la capitale.

On lit dans l'*Electeur libre* d'aujourd'hui les trois notes suivantes :

Nous pouvons affirmer que, dès aujourd'hui, le Gouvernement est en mesure de payer les cinq cent millions formant le premier acompte grâce auquel Paris sera enfin délivré du voisinage des armées allemandes.

La libre circulation est entièrement rétablie à partir d'aujourd'hui, et l'on peut sortir de Paris ou y entrer sans s'être muni au préalable des sauf-conduits dont le caprice germanique variait si fréquemment les modèles.

Nos premiers prisonniers français, qui peuvent revenir maintenant en toute liberté, sont attendus demain à Paris ; tous sont libres et le savent depuis hier, mais on compte qu'il faudra bien un mois pour que le dernier d'entre eux soit rapatrié.

M. le général d'Aurelles de Paladines, nommé commandant en chef des gardes nationales de la Seine, est parti vendredi soir pour Paris, où il prendra le commandement qui lui est confié.

Les négociations pour la rédaction définitive du traité de paix entre la France et l'Allemagne, vont s'ouvrir à Bruxelles vers le milieu de la semaine.

La *Liberté* croit savoir que les députés vont prendre un congé de dix jours, avant la reprise des séances de la Chambre.

M. Pouyer-Quertier songerait à un très-considérable emprunt à lots. Le succès de cet emprunt serait inmanquable.

Dernière heure

7 mars.

La séance de la chambre a été ouverte à 2 heures 1/2, MM. Louis Blanc, Victor Hugo, Quinet, Schoelcher, etc. ont déposé une demande d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale.

M. Delescluze demande leur mise en accusation et leur arrestation comme coupables de haute trahison.

Dans la question de la translation du siège du Gouvernement discutée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 6 mars, les trois avis qui ont seuls attiré une sérieuse attention ont eu pour objectifs, soit le maintien de l'Assemblée nationale à Bordeaux, soit la désignation de Versailles comme siège définitif, conformément à la proposition de M. Pagès-Duport, soit le retour pur et simple à Paris.

7 mars 1871.

La séance est interrompue : on examine dans les bureaux la question de la translation de l'Assemblée. Evidemment, la situation est grave. M. Thiers veut et demande que l'Assemblée se rapproche de suite de Paris, aussi vite que possible.

Leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien et d'Espagnol de M. MALINOWSKI, professeur au Lycée de Cahors, Quai Bullier, Maison Cossé.

FERS, FONTES, MÉTAUX ET CHARBONS

Le sieur GASTON prévient la clientèle de la maison GASTON, VALET et CAYLA, que depuis le 1^{er} février 1871, il est resté, par suite de la dissolution de la Société, à la tête de ladite maison.

En conséquence, les clients qui voudraient bien lui continuer leur confiance, auront lieu, il ose l'espérer, de constater ses efforts pour les servir au mieux de leurs intérêts.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou